



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Limoges, le 17 OCT. 2016

Direction des Collectivités et de l'Environnement
Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement

Affaire suivie par Christine Coussy
Tél. 05 55 44 19 46
Mél : christine.coussy@haute-vienne.gouv.fr

Extrait de l'avis de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)

Lors de sa réunion du 12 septembre 2016, la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a émis un avis favorable à l'extension, par la Société « IMMOBILIERE LES MARTINES », 12 place de la République 87000 LIMOGES, d'un ensemble commercial situé à Saint-Junien, par la création de :

- une moyenne surface spécialisée dans l'équipement de la personne à l enseigne « INTERSPORT » de 1 608,40 m² ;
- une moyenne surface spécialisée dans l'équipement de la personne à l enseigne « CHAUSSEA », de 1 100 m² ;
- une moyenne surface non alimentaire et non spécialisée à l enseigne « ACTION » de 1 000 m².

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT